

Récépissé

Je soussigné

après m'être porté volontaire pour un hivernage dans les Terres australes françaises,

1) déclare avoir pris connaissance du guide pratique de l'hivernant et en accepter les conditions ;

2) m'engage à respecter :

- les dispositions relatives aux services collectifs assurés par les hivernants pour la bonne marche de la base

et tout particulièrement à participer aux exercices de formation de lutte contre l'incendie,

- à intégrer l'équipe de sécurité,

- à prendre part au service d'astreinte organisé sur base,

- la limite autorisée de 110 kg de bagages personnels ;

3) atteste sur l'honneur ne pas importer d'armes, d'espèces animales ou végétales ou de substances illicites avec moi ;

4) atteste sur l'honneur ne pas emporter de matériel de chasse ou de pêche qui n'ait pas fait l'objet d'une

autorisation délivrée par le Préfet, Administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ;

5) m'engage à respecter :

- la charte informatique régissant l'usage des ressources informatiques et internet ;

- les dispositions réglementaires afférentes à l'importation et à la consommation d'alcool sur les districts des

Terres australes et antarctiques françaises (arrêté n° 2010-40 du 1^{er} juillet 2010) ;

- les dispositions réglementaires relatives à la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et la

charte de l'environnement prise en application de ces dispositions.

A Saint-Pierre, le / / 2018

Signature :